

Une nouvelle réglementation s'applique à partir du 1er octobre 2018 à tous les lieux diffusant des sons amplifiés (salles, discothèques, festivals, bars, foires, etc.). Ces nouvelles dispositions suscitent de nombreuses interrogations chez les professionnels concernés. C'est pourquoi le Centre d'information sur le bruit a organisé le 5 décembre 2018 un colloque national, avec un triple objectif : rappeler les enjeux, expliquer les textes et débattre des difficultés de mise en œuvre de cette réglementation.

---



Une nouvelle réglementation s'applique à partir du 1er octobre 2018 à tous les lieux diffusant des sons amplifiés (salles, discothèques, festivals, bars, foires, etc.). Ces nouvelles dispositions suscitent de nombreuses interrogations chez les professionnels concernés. C'est pourquoi le Centre d'information sur le bruit a organisé le 5 décembre 2018 un colloque national, avec un triple objectif : rappeler les enjeux, expliquer les textes et débattre des difficultés de mise en œuvre de cette réglementation.

Colloque national organisé en partenariat avec les ministères chargés de la Santé, de l'Écologie et de la Culture, en lien avec l'association Agi-Son, le festival des Trans Musicales de Rennes et l'ensemble des acteurs concernés par cette problématique.

5 décembre 2018 - Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique - 15 avenue du Professeur Léon-Bernard 35000 Rennes

[Accéder aux diaporamas présentés durant la journée](#)

La place de la musique amplifiée dans le tissu culturel est incontestable, mais les risques et nuisances qui y sont parfois associés restent présents malgré la réglementation. Datant de vingt ans, celle-ci s'avère inadaptée à l'évolution des pratiques. Afin d'améliorer à la fois la prévention des risques auditifs et le respect des riverains, une nouvelle législation s'applique à partir du 1er

octobre 2018 à tous les lieux diffusant des sons amplifiés (salles, discothèques, festivals, bars, foires, etc.).

Qu'elles visent la protection de la santé auditive du public ou la préservation de la tranquillité du voisinage, les évolutions réglementaires sont nombreuses : baisse des niveaux sonores, apparition du dB(C), application aux manifestations en plein air, enregistrement des niveaux sonores et affichage à la console, information du public sur les risques auditifs, mise à disposition de protections auditives, création de zones ou de périodes de repos, limitation spécifique pour les spectacles dédiés aux plus jeunes...

Ces nouvelles dispositions suscitent de nombreuses interrogations chez les professionnels concernés. C'est pourquoi le Centre d'information sur le bruit organise ce colloque national, avec un triple objectif : rappeler les enjeux, expliquer les textes et débattre des difficultés de mise en œuvre de cette réglementation.

Cette journée est organisée en partenariat avec les ministères chargés de la Santé, de l'Écologie et de la Culture, en lien avec l'association Agi-Son, le festival des Trans Musicales de Rennes et l'ensemble des acteurs concernés par cette problématique.

Une journée qui s'adresse à une large gamme d'acteurs : élus, agents des services techniques des villes et de l'État, responsables des collectivités territoriales, gestionnaires de salles de spectacles, sonorisateurs, acousticiens, musiciens, programmistes, représentants d'associations, producteurs et diffuseurs de spectacles vivants, fabricants de matériel de mesure acoustique, d'enregistrement et d'affichage, fabricants de limiteurs, fabricants de protections auditives, fabricants de matériaux acoustiques...

[Diaporamas au format pdf](#)

[Voir le programme \(format pdf\)](#)